

Convention d'utilisation des iPads

pour les élèves des écoles de Chamoson, des Deux Rives et du CO des Deux Rives.

Généralités

1. Chaque élève de 7H reçoit un iPad personnel ainsi que les accessoires correspondants (câble de recharge avec adaptateur, housse de protection avec clavier et 1 stylet) jusqu'à la fin de sa scolarité au cycle d'orientation des deux Rives, conformément aux conditions ci-dessous.
2. L'appareil et les accessoires sont la propriété des écoles citées en titre (prêt de l'appareil).
3. Les élèves s'engagent à restituer l'appareil de prêt à la fin de leur scolarité - en tenant compte de l'usure normale - dans le même état que celui dans lequel ils l'ont reçu. Si des éléments de l'appareil prêté (iPad, housse avec clavier, bloc d'alimentation, câble) sont manquants ou endommagés, les responsables légaux s'engagent à payer les dommages occasionnés.
4. La transmission de l'iPad, accessoires compris, à des tiers n'est pas autorisée.
5. L'école est responsable de la gestion, du contrôle, de l'administration et du support de l'appareil.
6. Il est interdit d'apposer des autocollants, des stickers ou d'écrire sur l'iPad, la housse avec clavier et les accessoires. La housse de protection ne doit pas être retirée de l'iPad.
7. Un dépôt de 100 CHF est perçu sur la tablette. A la fin de sa scolarité au CO, l'élève pourra rendre sa tablette et récupérer son dépôt ou conserver sa tablette en renonçant à ce dépôt.
8. Des frais seront facturés aux représentants légaux pour les problèmes suivants :
 - a. Perte de matériel : Prix d'achat.
 - b. Intervention pour remise en état : 10 CHF par cas (jusqu'à 100 CHF maximum)
 - c. Réparations : en fonction de la garantie et selon appréciation, jusqu'à 100 CHF
 - d. Dommages intentionnels : Prix d'achat
9. L'utilisation de l'iPad et d'Internet est un privilège et non un droit.
10. Cette convention d'utilisation s'applique en plus du règlement scolaire existant.

Remarques sur la responsabilité

1. L'appareil et ses accessoires restent en possession et sous la responsabilité des élèves, respectivement des responsables légaux, jusqu'à la fin de la scolarité.
2. Les élèves prennent soin de l'appareil et sont responsables de son utilisation correcte, de son rangement et de son transport précautionneux.
3. Tout défaut, dysfonctionnement, dommage ou perte doit être signalé immédiatement à l'enseignant.e. Il faut s'abstenir de laisser les appareils sans surveillance.
4. En cas de perte ou de dommages dus à une utilisation inappropriée/négligente de l'iPad et de ses accessoires, le remplacement ou la réparation seront facturés aux responsables légaux.
5. En cas de vol ou de dommages à autrui, c'est l'assurance ou la responsabilité civile des représentants légaux qui sera engagée.
6. L'école prend en charge les dommages qui peuvent survenir sur les appareils malgré l'accomplissement du devoir de diligence (p. ex. accidents imprévisibles, erreurs de logiciel).



Remarques sur la protection des données

1. L'école sécurise l'accès et bloque certaines pages sur Internet et sur l'iPad lui-même.
2. Les élèves assument la responsabilité du contenu de leurs données enregistrées.
3. Les élèves ne publient aucune information personnelle ni aucune image d'eux-mêmes ou d'autres personnes.
4. Le personnel enseignant est autorisé à consulter le contenu de l'iPad en présence de l'élève.
5. La sauvegarde des données personnelles est de la responsabilité de chaque élève.

Utilisation et manipulation de l'iPad

1. Je m'engage à utiliser l'iPad pour l'apprentissage à l'école ainsi qu'à la maison uniquement à des fins scolaires.
2. Je suis responsable d'avoir l'iPad chargé et en état de marche en classe.
3. J'ai également le droit de travailler avec l'iPad pendant l'étude de midi et l'accompagnement postscolaire dans l'établissement scolaire.
4. J'utilise l'iPad et ses accessoires avec le soin nécessaire. Si je constate des défauts ou des modifications, je le signale à l'enseignant-e avant de continuer à l'utiliser.
5. Je ne modifie ni n'efface les contenus numériques de mes camarades de classe.
6. Je n'envoie pas de messages avec le compte d'autres personnes.
7. Je ne modifie pas les réglages de l'appareil.
8. Je ne consomme pas de nourriture ou de boissons lorsque je travaille avec l'iPad.
9. Je sécurise mon appareil avec un code personnel. Je ne communique pas ce code à des tiers.
10. Je respecte le repos nocturne. Pour les 7H/8H, l'iPad est bloqué de 20h00 à 07h00. Pour les 9CO-11CO, l'iPad est bloqué de 22h00 à 6h00.
11. Je sais que l'utilisation de l'iPad à la maison est sous la responsabilité des représentants légaux.

Utilisation d'Internet

1. Je sais qu'en utilisant Internet, je laisse toujours des traces.
2. J'ai conscience que l'école peut, si nécessaire, consulter l'historique des sites Internet consultés.
3. Je ne télécharge pas d'applications, fichiers, musiques, films ou autres qui pourraient endommager des appareils, ou des fichiers contenant des virus.
4. Je n'effectue pas d'achats ni de commandes via le réseau de l'école.
5. Je ne consulte pas de sites diffusant ces contenus : discrimination, criminalité, drogue, secte, jeux d'argent, pornographie, violence et autres contenus choquants. Je ne partage pas de tels contenus ou liens. Si je tombe sur de tels contenus, je le signale immédiatement à mes parents ou à mon enseignant-e.
6. Je rencontre et communique avec d'autres personnes sur Internet ou dans des forums en ligne avec décence et respect. J'assume la responsabilité du contenu des messages que j'envoie.
7. Je communique exclusivement avec les outils numériques cantonaux.
8. Je ne consulte pas les réseaux sociaux à l'école ou à la maison via mon appareil scolaire.
9. J'utilise les outils numériques de manière critique. Tout ce que je lis, entends ou vois en ligne n'est pas forcément vrai, actuel ou fiable.

Conséquences en cas d'abus

1. Si je ne respecte pas les règles, l'école peut m'interdire l'utilisation de l'iPad ou d'Internet. L'iPad peut être retiré temporairement ou définitivement.
2. Les responsables légaux et la direction de l'école sont informés des infractions répétées ou graves.
3. L'école se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les élèves fautifs.